

# Mail Box France

Face aux difficultés rencontrées, par un nombre toujours croissant d'opérateurs, pour souscrire à une boîte postale, le HQ France a décidé de réactiver un service Mail Box France pour l'année 2008. Ce service, qui utilisera la boîte postale personnelle de 14 AT 065 (coordinateur France), sera proposé gratuitement aux opérateurs qui le souhaiteront, moyennant l'adhésion à quelques règles nécessaires à son bon fonctionnement.

## **Modalités de souscription au service Mail Box France :**

1. Les opérateurs(trices) souhaitant utiliser la Mail Box France devront en faire la demande préalable auprès de 14 AT 243 Bruno ( [14at243@free.fr](mailto:14at243@free.fr) ).
2. Les opérateurs(trices) bénéficiant de la Mail Box France devront, conformément à la réglementation générale sur les boîtes postales, s'efforcer de faire adresser leur courrier à l'adresse unique suivante, sans **aucune** mention additive (nom du groupe, indicatif radio, prénom ....):

MAIL BOX FRANCE  
B.P 12  
54760 LEYR (France)

- ***Notez que les mails managers ne pourront, en aucun cas, être tenus responsables de la non desserte, de la destruction ou du retour à l'expéditeur de courriers, pour cause de non-conformité d'adresse.***

Remarque : Il sera toutefois possible, dans certain cas, de faire figurer indicatif et/ou prénom, de façon discrète, dans un coin de l'enveloppe. Il est cependant conseillé de réserver cette éventualité aux courriers reçus via des enveloppes self-adressées, ou de correspondants sûrs et préalablement informés.

3. Eu égard aux impératifs de la règle N°2, les opérateurs(trices) utilisant la Mail Box France devront accepter, pour des raisons évidentes, que leurs courriers reçus sans indication de destinataire final (cas, à priori, le plus fréquent !) soit ouverts.

## **Gestion de la Mail Box et modalités de réexpédition du courrier :**

1. Pour des raisons de logistique, la relève de la Mail Box ne sera effectuée, aléatoirement, qu'une ou deux fois par mois. Elle pourra toutefois avoir lieu plus fréquemment, et à des dates précises, à l'approche des dates limites d'envoi des logs des contests et challenges.

2. Les managers pourront éventuellement informer, par mail, les utilisateurs(trices) de la Mail Box, des courriers reçus (quantités, éventuellement nature et provenance).
  3. La réexpédition des courriers s'effectuera par le biais d'enveloppes timbrées self-adressées, qui devront être fournies aux managers, à l'avance et affranchies de façon optimum, par chaque utilisateur(trice) de la Mail Box. Il appartiendra donc aux utilisateurs(trices) d'évaluer au mieux, et par anticipation, la quantité et le rythme de réception de leur courrier, et de fournir les enveloppes de réexpédition en conséquence. Au cas où l'avance d'enveloppes timbrées deviendrait insuffisante en cours d'année, les managers en informeraient l'utilisateur(trice) concerné(e), à charge pour lui/elle de recrediter son compte. **Notez que, ni le groupe AT, ni les managers, ne consentiront d'avances sur les frais de réexpédition.**
- A titre indicatif, une enveloppe contenant 3 QSLs pèse environ 20 grammes, et le barème officiel des affranchissements postaux est le suivant au 19 octobre 2007 :

Poids	20g	50g	100g	250g	500g	1000g	2000g	3000g
Tarifs	0,54€	0,86€	1,30€	2,11€	2,90€	3,77€	4,98€	5,84€

Remarque : Pour les utilisateurs(trices) ne souhaitant pas recourir à la réexpédition par enveloppes timbrées, la remise en main propre des courriers sera possible à l'assemblée générale du groupe, ou lors d'un meeting où pourrait être présent l'un des managers.

4. La réexpédition des courriers s'effectuera globalement à la discrétion des managers, en fonction du rythme d'arrivage des courriers de chaque utilisateur(trice), du volume de courrier antérieurement reçu et mis en attente pour lui/elle, ou des enveloppes disponibles sur son compte. Il sera toutefois possible pour chaque utilisateur(trice) d'organiser la réexpédition de son courrier avec les managers, en fonction d'un volume défini au préalable, de l'urgence d'un courrier particulier (contests et challenges), ou tout simplement des informations fournies par les managers concernant les courriers reçus (cf. règles N°2).

Le service Mail Box France étant gratuit, et utilisant la boîte postale personnelle du coordinateur qui accepte de la mettre gracieusement à disposition des membres, le terme service est à prendre au sens premier du terme. Il devra donc impérativement fonctionner selon des principes de bienséance, de bonne entente et de bonne intelligence entre les bénéficiaires et les managers. Par conséquent, la responsabilité et la bonne foi de ces derniers ne pourront, en aucun cas, être mises en cause en cas de problèmes de réception du courrier (courriers non reçus, détériorations, retard ...). Il ne sera en outre accepté aucune plainte, ni aucune critique gratuite concernant la gestion de la Mail Box ou la réexpédition des courriers. Il va de soi que la pérennisation et la reconduction en 2009 du service Mail Box France sont subordonnées au strict respect de l'ensemble des règles mentionnées ci-dessus.

**Les managers : 14 AT 243 Bruno & 14 AT 065 Vincent**